

L'adaptation au changement climatique,

une question partagée sur l'ensemble du littoral de l'espace Manche

En octobre dernier, une candidature a été soumise au comité de sélection de l'Interreg France-Manche-Angleterre. Ce projet, nommé PACCo (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers - Promoting Adaptation to Changing Coast) associe les vallées de la Saône et de l'Otter, dans le Devon (côte sud de l'Angleterre). Fin janvier, le comité de sélection a annoncé que la candidature du projet PACCo était retenue. En plus d'une aide financière importante, environ 25 millions d'euros pour l'ensemble des deux vallées, un tel projet représente une opportunité d'échanges de connaissances et d'expériences avec des projets équivalents sur la façade Manche. Il permet aussi de diffuser les résultats du projet de la Saône des deux côtés de la Manche (en particulier auprès des Régions Bretagne et Hauts de France), et plus largement au niveau national et européen. Grâce à cette aide, les actions structurantes du projet territorial seront mises en œuvre d'ici 2025.



PROJET TERRITORIAL DE LA BASSE VALLÉE DE LA SAÔNE

Lettre d'information Février 2020

La mise en œuvre du projet de recomposition spatiale de la Saône

Depuis l'adoption du Projet territorial de la basse vallée de la Saône, des actions ont été mises en œuvre, pour la gestion des risques inondation, des avancées significatives ont été réalisées en matière d'acquisition foncière, et des études techniques et financières approfondies ont été menées à terme sur les aspects les plus complexes du projet :

- * la création d'un équipement d'hôtellerie de plein air à Quiberville-sur-Mer ;
- * la reconnexion du fleuve à la mer, avec notamment l'installation du pont-cadre, ainsi que le tracé du cours d'eau en amont de cet ouvrage ;
- * le projet d'assainissement sur Longueil, qui inclut une station d'épuration et le raccordement de nombreux logements sur les communes de Longueil, Saint-Denis d'Aclon et Ouville-la-Rivière ;
- * la recomposition paysagère du territoire en adéquation avec les enjeux du projet permettant de restaurer les milieux et la biodiversité, afin de renforcer la qualité de vie et la résilience de la basse vallée.

Le 11 septembre 2019, un comité de pilotage, réunissant près de 50 personnes, dont les maires des trois communes concernées, a permis d'entériner les éléments-clés et de lancer la phase de mise en œuvre du projet.

Fin janvier 2020, le comité de sélection de l'Interreg France-Manche-Angleterre a officialisé son engagement financier à hauteur de 11 millions d'euros. Cet accord va permettre aux différents maîtres d'ouvrage de réaliser les actions d'ici à 2025 et au Conservatoire du littoral de poursuivre la coordination du projet territorial.



Localisation des actions du projet de la vallée de l'Otter



- 1 Cours d'eau (Otter) déconnecté de la plaine inondable par une digue
- 2 Club de cricket fréquemment inondé
- 3 Sentier piétonnier en érosion
- 4 Route inondée (South Farm Road)
- 5 Ancienne décharge (rejet de matières polluantes lors d'inondations)

Les vallées de la Saône et de l'Otter, des territoires innovants à l'échelle transmanche

Côté anglais, sous la houlette de l'Environment Agency, le projet PACCo va permettre de repenser l'aménagement de la vallée de l'Otter. Le contexte et les objectifs du projet outre-Manche sont très similaires à ceux de la vallée de la Saône :

- * **Réduire la vulnérabilité du territoire**, grâce à la reconnexion du cours d'eau avec la plaine inondable,
- * **Préserver l'activité économique et sociale** par la relocalisation du cricket, le rehaussement de la route et des travaux sur le sentier,
- * **Maintenir la qualité des paysages et améliorer la qualité de l'eau et de la biodiversité** par la renaturation de l'ancien terrain de cricket, et en empêchant le rejet de matières polluantes depuis l'ancienne décharge.

Des deux côtés de la Manche, le projet PACCo répond à différentes réglementations européennes telles que la Directive cadre sur l'eau, la Directive Inondation et la Directive Habitats.

En France, c'est le Conservatoire du littoral qui coordonne le projet, en lien avec les différentes collectivités maîtres d'ouvrage, et avec l'appui de l'Etat, de la Région Normandie et du Conseil départemental de Seine-Maritime.

Conservatoire du littoral - 2020 - Mise en page - Sylvie Tortillier - Photos © F. Larrey / Conservatoire du littoral

Portage du projet

Partenaires institutionnels
financeurs

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Camille SIMON

Chargée du projet territorial de la basse vallée de la Saône

Tél. 06.30.61.03.95

Mail : c.simon2@conservatoire-du-littoral.fr

Standard de la délégation Normandie :

Tél. 02.31.15.30.90

Mail : normandie@conservatoire-du-littoral.fr



La vallée de la Saône © Conservatoire du littoral

Une approche globale qui se concrétise

Une seule opération de chaque axe du projet territorial (risques inondation, activité économique, qualité des paysages et de l'environnement) est présentée ici. Le projet comporte cependant d'autres actions, telles que la renaturation des terrains à l'embouchure de la Saône et la restauration des milieux humides de l'actuelle peupleraie de Longueil.

Les actions du projet territorial visent à :

- **Préserver l'activité économique et sociale du territoire**, à travers :
 - * le nouvel équipement touristique de Quiberville,
 - * l'intégration des activités agricoles,
 - * le maintien de la connexion routière entre Longueil et Quiberville et entre Sainte-Marguerite et Quiberville, lors des inondations,
 - * la mise en place de nouveaux chemins de randonnée pédestre...

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE À QUIBERVILLE

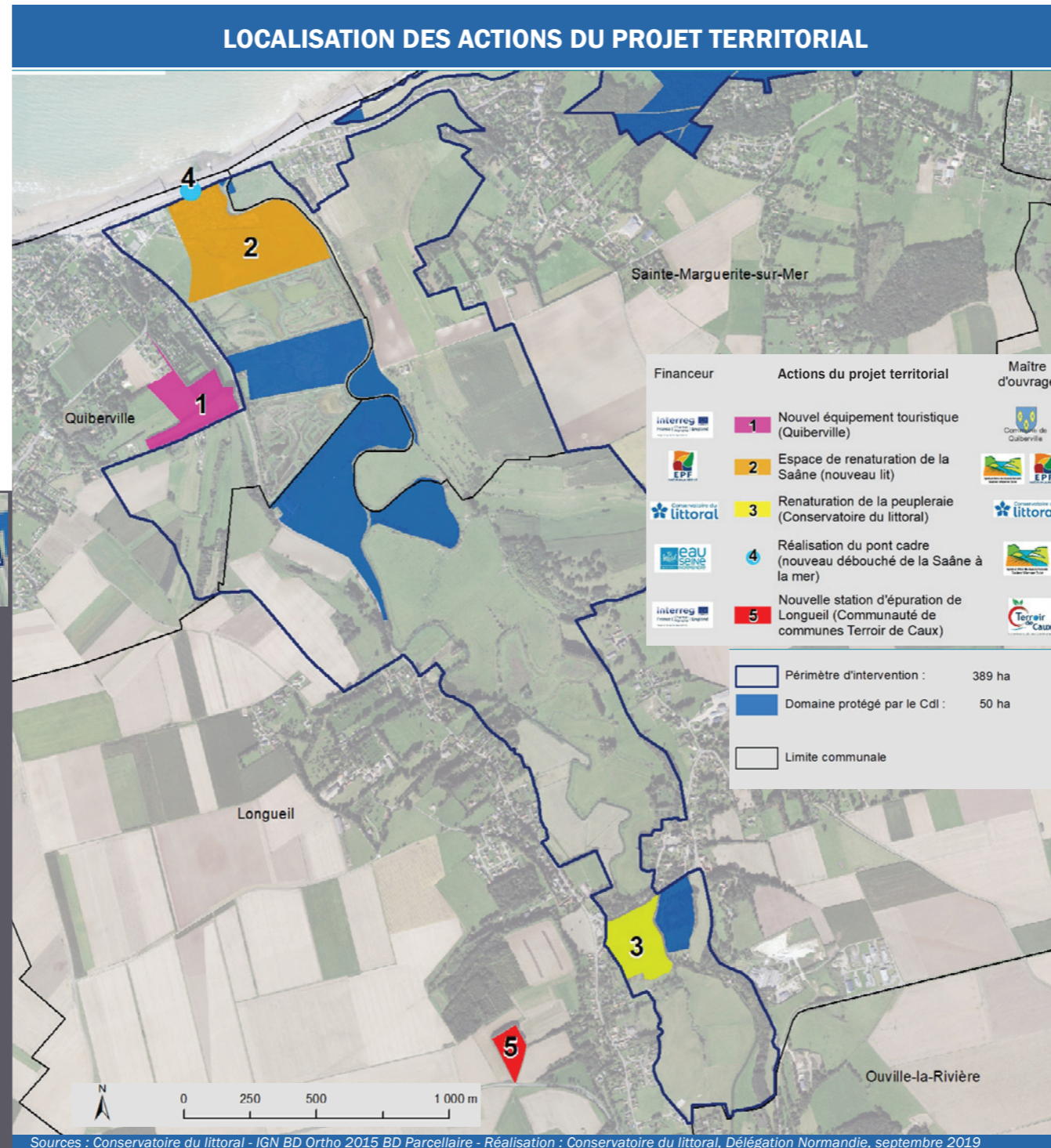
L'objectif est de créer un équipement d'hôtellerie de plein air intégré dans le paysage, où sont préservés des arbres et des haies, offrant des services variés et de qualité, aux usagers de l'équipement, mais également aux habitants de la basse vallée.



A la demande de la commune de Quiberville, le cabinet d'ingénierie touristique, MLV Conseil, a travaillé sur le dimensionnement de l'équipement, les besoins techniques et humains, ainsi que les délais nécessaires à la réalisation du projet. L'agence d'urbanisme et de paysage, Atelier de Lignes, s'est préoccupée de l'intégration paysagère et la prise en compte des contraintes liées au terrain, notamment le ruissellement et la partie inondable de la parcelle.



Cet équipement comptera 150 emplacements nus (tentes, caravanes et camping-cars), ainsi que 30 à 50 hébergements locatifs et un centre de vie accueillant notamment les services de restauration, loisirs, accueil de réunions, pour un budget de près de 7 millions d'euros. L'objectif est une ouverture de l'équipement pour la saison touristique 2023.



GEMAPI

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie (SMBVSVS) est une collectivité territoriale qui travaille sur la gestion globale du grand cycle de l'eau* à l'échelle d'un Bassin Versant.

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a conduit à élargir ses missions à :

- * la préservation et restauration des milieux aquatiques,
- * la restauration des zones d'expansion des crues en fond de vallées,
- * la reconnexion écologique entre les milieux.

Depuis le début de l'année, le SMBVSVS assure la surveillance, l'entretien et la restauration dans le cadre d'une adaptation au changement climatique des digues littorales.

*l'écoulement des eaux sur l'ensemble du bassin, par opposition au petit cycle qui correspond aux services d'eau et d'assainissement.

■ Réduire la vulnérabilité du territoire, via :

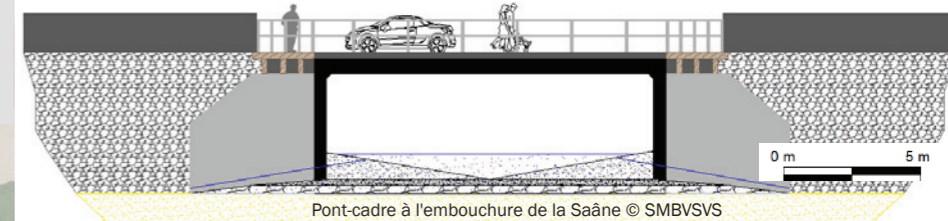
- * la reconnexion de la Saône à la mer,
- * la relocalisation du camping de Quiberville,
- * la relocalisation de bungalows à Sainte-Marguerite.

LA RECONNEXION DE LA SAÔNE À LA MER

Cette opération comprend le remplacement de la buse actuelle par un pont-cadre de 10 m, ainsi que l'allongement du tracé de la Saône (création de méandres), l'adoucissement des pentes des berges et l'ouverture de certains merlons. Les objectifs sont multiples :

- * Faciliter l'évacuation des eaux lors d'une inondation et ainsi réduire de 4 à 6 fois le temps de vidange de la vallée, tout en réduisant les niveaux extrêmes pouvant être atteints ;
- * Maintenir la connexion routière entre Quiberville et Sainte-Marguerite-sur-Mer ;
- * Restaurer la continuité écologique de la Saône (faciliter les transits piscicoles et sédimentaires) comme le préconisent la Directive Cadre sur l'eau (2000) et la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006) ;
- * Recréer des milieux humides accueillant une faune et une flore de milieux estuariens.

Le coût global de l'opération est de l'ordre de 4 millions d'euros, supporté en majeure partie par le XIe programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne et Scie (SMBVSVS), après déconstruction de l'actuel camping.



■ Maintenir la qualité des paysages et améliorer la qualité de l'eau et de la biodiversité du territoire, par :

- * l'intégration des questions paysagères à chaque étape du projet,
- * la réalisation d'un système d'assainissement performant,
- * la restauration des milieux humides de la peupleraie et des terrains au niveau de l'embouchure de la Saône,
- * l'amélioration de la continuité écologique du fleuve.

UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PERFORMANT À LONGUEIL

Un des objectifs du projet territorial est d'améliorer la qualité de l'eau de la Saône. Pour cela, une des opérations consiste en la mise aux normes de la station d'épuration de Longueil, l'augmentation de sa capacité et le raccordement des logements de la basse vallée. La Communauté de Communes Terroir de Caux, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental, va créer une station d'épuration biologique par boues activées. D'une capacité de 5000 équivalent habitants, elle permettra de raccorder près de 400 logements sur les communes de Saint-Denis d'Aclon, Ouveille-la-Rivière et Longueil pour un budget d'environ 4 millions d'euros. Les travaux sont prévus pour 2021 et 2022, après les études préalables et les délais liés aux marchés publics.